

MONTGEARD

Ensemble



- *Bulletin d'information de la municipalité. . n° 13. MARS 1995.*

LE MOT DU MAIRE

Le réseau d'assainissement communal tel qu'il avait été conçu voici plus de cinq ans a été terminé cette année. La grande majorité des habitations de l'agglomération sont desservies. Des extensions seront possibles dans les années à venir en fonction des priorités et des possibilités financières de la commune.

Le regroupement pédagogique a fait un pas de plus cette année avec la transformation de l'école de MONTGEARD en classe maternelle. Elle accueille désormais les enfants dès l'âge de deux ans.

Avec un effectif total de 41 enfants (26 à Montgeard, 15 à Gibel), les deux écoles peuvent croire en leur avenir. Il faut tout de même continuer à améliorer et à renforcer la structure pour qu'elle conserve l'attractivité dont elle bénéficie actuellement.

L'aménagement de la première partie de la place de la République est terminé. Pour la seconde les travaux ont été différés (environ dix mois) pour permettre le déplacement et une meilleure intégration du transformateur électrique.

Après l'O.P.A.H., voici l'O.D.A.H. avec pendant 3 ans encore des possibilités de subvention pour améliorer le confort de logements. L'équipe d'animation de l'A.R.I.M. est à votre disposition pour vous renseigner et vous aider.

Le Conseil Municipal n'a pas augmenté les taux d'imposition des 4 taxes locales, pourtant l'aide de l'état à travers la dotation globale de fonctionnement stagne. Elle n'a augmenté que de 0,8 % entre 1994 et 1995. Dans le même temps les cotisations de retraite des personnels territoriaux ont été augmentées par l'état de 3,8 %.

D'autres mesures s'ajoutent encore à celles là et de nombreuses collectivités ont été contraintes de relever leurs taux d'imposition.

Si cette façon de faire devait se poursuivre dans les années à venir, Montgeard ne pourrait échapper à cette hausse.

André ROOU

INFORMATIONS MUNICIPALES

TELEPHONE et FAX de la MAIRIE 61.81.34.74

Jours et heures d'ouverture du SECRETARIAT de MAIRIE

Les LUNDI, MARDI et VENDREDI de 13H00 à 15H30

PERMANENCE DU MAIRE

LE SAMEDI de 10H00 à 12H00

EN VRAC

Cette année, la FETE LOCALE AURA LIEU les VENDREDI 18 AOUT, SAMEDI 19 AOUT ET DIMANCHE 20 AOUT 1995

CEREMONIE DU 8 MAI et INAUGURATION de la Place AIME RAMOND
LE 13 MAI 1995

Le REPAS DES AINES AURA LIEU le DIMANCHE 4 JUIN 1995

MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LES ASSOCIATIONS EN 1994

- . BOULE MONTGEARDINE : concours officiel de la pétanque, tournoi de la Fête Locale, une vingtaine de tournois le vendredi soir, loto annuel, week-end sur la côte Basque.
- . ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : loto annuel à GIBEL, arbre de Noël à MONTGEARD
- . AMICALE CULTURELLE : Repas du 3ème âge, Fête Locale, Spectacle de rue " UBU ROI"

PERMANENCES DU CANTON

Conseiller général: Dr Georges MERIC

* NAILLOUX: Lundi de 10 H à 12 H, jeudi de 9 H à 12 H.

Contrôleur des impôts:

* NAILLOUX: le 1er Mercredi de chaque mois de 9 H à 12 H

Conseiller agricole:

* NAILLOUX: le Mercredi de 8 H 30 à 12 H

Mission locale pour l'emploi:

* NAILLOUX: tous les Mercredi de 9 H à 12 H

Conciliateur:

* NAILLOUX: les 1er et 3eme Samedi de chaque mois de 9 H à 12 H

Chambre des métiers:

* NAILLOUX: le 2eme et 4eme Mardi de chaque mois de 14 H à 17 H

Point accueil C.E.S.:

* NAILLOUX: le dernier vendredi de chaque mois

Centre culturel du Lauragais:

* NAILLOUX: le Mercredi de 14 H à 16 H

Assistances sociales:

*CENTRE MEDICO SOCIAL DE NAILLOUX:

Melle MUTEAU le Jeudi de 9 H 30 à 11 H 30 (permanence téléphonique
le Mardi matin

Mme LAMBERT (M.S.A.) le Mercredi de 9 H à 11 H

A.N.P.E./ASSEDIC:

*VILLEFRANCHE: le 1er Jeudi de chaque mois de 9 H à 11 H 45

BILAN FINANCIER 1994

Les tableaux ci après retracent les opérations comptables de l'année 1994 pour la commune et le budget annexe de l'assainissement.

POUR LA COMMUNE:

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 131.636,15 F.

La section d'investissement un excédent de 195.068,29 F correspondant à des opérations restant à réaliser.

POUR LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT:

La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 16.476,96 F.

La section d'investissement un excédent de 89.044,85 F.

La trésorerie globale de la commune au 31 Décembre 1994 fait donc ressortir un excédent de : 399.272,33 F.

TAUX D'IMPOSITION:

Les taux de 1993 ont été reconduits sans augmentation pour 1994. Le détail des produits est le suivant:

Taxe d'habitation	taux: 7,94	produit: 65.902
Foncier bâti	taux: 8,50	produit: 51.765
Foncier non bâti	taux: 52,65	produit: 96.876
Taxe professionnelle	taux: 9,27	produit: 74.100

PRODUIT TOTAL:

288.643

Commune de
MONTGEARD.
Bilan financier 1994

FONCTIONNEMENT COMMUNE.

DEPENSES		
Section Fonctionnement (Dépenses)	BUDGET (Prévisions)	COMPTE AD. (Réalizations)
Denrées et fournitures	50 000,00	28 506,28
<i>Combustible (chauffage école)</i>	<i>15 000,00</i>	<i>6 461,62</i>
<i>Fournitures scolaires</i>	<i>14 000,00</i>	<i>11 949,23</i>
<i>Fournitures de bureau</i>	<i>8 000,00</i>	<i>8 473,45</i>
<i>Divers</i>	<i>13 000,00</i>	<i>1 621,98</i>
Frais de personnel	290 000,00	265 980,66
<i>Rémunération du personnel titulaire</i>	<i>128 000,00</i>	<i>122 523,65</i>
<i>Rémunération du personnel non titulaire</i>	<i>88 000,00</i>	<i>82 188,01</i>
<i>Charges sociales</i>	<i>68 000,00</i>	<i>57 239,60</i>
<i>Divers</i>	<i>6 000,00</i>	<i>4 029,40</i>
Impôts et taxes (foncier)	500,00	316,00
Travaux et services extérieurs	156 000,00	88 831,68
<i>Entretien (terrain, bâtiment, voirie, matériel)</i>	<i>67 000,00</i>	<i>30 942,87</i>
<i>Electricité, eau</i>	<i>33 000,00</i>	<i>29 257,21</i>
<i>Honoraires</i>	<i>7 000,00</i>	<i>464,00</i>
<i>Assurances</i>	<i>10 000,00</i>	<i>9 211,91</i>
<i>Acquisition de petit matériel</i>	<i>10 000,00</i>	<i>6 621,29</i>
<i>Travaux pour compte de tiers (curage de ruisseaux)</i>	<i>29 000,00</i>	<i>12 334,40</i>
Participation et contingents	107 000,00	97 276,55
<i>Aide sociale</i>	<i>29 000,00</i>	<i>28 002,77</i>
<i>Collèges</i>	<i>4 000,00</i>	<i>2 515,00</i>
<i>Service d'incendie</i>	<i>14 000,00</i>	<i>13 827,20</i>
<i>Charges intercommunales</i>	<i>50 000,00</i>	<i>45 370,40</i>
<i>Divers</i>	<i>10 000,00</i>	<i>7 561,18</i>
Allocations subventions	42 300,00	42 300,00
Frais de gestion générale	36 553,79	27 778,65
<i>Indemnités Maire et Adjointes</i>	<i>24 000,00</i>	<i>22 558,04</i>
<i>Divers (frais PTT, fêtes et cérémonies)</i>	<i>12 553,79</i>	<i>5 220,61</i>
Frais financiers (intérêts d'emprunts)	23 800,00	23 755,62
Prélèvement dépassement d'investissement	161 757,97	161 757,97
TOTAL DES DEPENSES	867 911,76	736 503,41

Commune de
MONTGEARD.
Bilan financier 1994

FONCTIONNEMENT COMMUNE.

RECETTES

<i>Section Fonctionnement (Recettes)</i>	<i>BUDGET (Prévisions)</i>	<i>COMPTE AD. (Réalizations)</i>
Produits domaniaux (conces, cimetièrè)		
Recouvrement subventions	116 152,00	117 974,80
<i>Participation curage ruisseaux:</i>		
<i>Particuliers.....</i>	<i>18 935,00</i>	<i>8 174,40</i>
<i>Conseil général.....</i>	<i>20 236,00</i>	<i>10 577,36</i>
<i>Compensation salaire C.E.S</i>	<i>60 000,00</i>	<i>77 898,64</i>
<i>Subvention départementale d'entretien de voirie</i>	<i>16 981,00</i>	<i>16 981,00</i>
<i>Divers</i>		<i>4 343,40</i>
Dotations versées par l'Etat	268 278,00	268 278,00
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	<i>247 106,00</i>	<i>247 106,00</i>
<i>Dotations diverses</i>	<i>21 172,00</i>	<i>21 172,00</i>
Impôts Indirects	12 400,00	11 854,00
Contributions Directes	322 482,00	321 398,00
Produits exceptionnels		35,00
Excédent de fonctionnement 1993	148 599,76	148 599,76
TOTALDES RECETTES	<i>867 911,76</i>	<i>868 139,56</i>

Rappel des dépenses 1994		<i>736 503,41</i>
---------------------------------	--	-------------------

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 1994		<i>131 636,15</i>
----------------------------------------	--	-------------------

Commune de
MONTGEARD.
Bilan financier 1994

INVESTISSEMENT COMMUNE.

INVESTISSEMENT		
<i>Section investissements (Commune)</i>	<i>BUDGET (Prévisions)</i>	<i>COMPTE AD. (Réalizations)</i>
Total des dépenses 1994	422 418,92	69 922,09
<i>Participation travaux</i>	<i>24 100,00</i>	<i>17 730,33</i>
<i>Remboursement d'emprunts (capital)</i>	<i>28 965,55</i>	<i>28 965,55</i>
<i>Acquisition de biens</i>	<i>227 206,27</i>	<i>23 226,21</i>
<i>Travaux de Bâtiment et de génie civil</i>	<i>67 514,10</i>	
<i>Participation Pool Routier</i>	<i>74 633,00</i>	
Total des recettes en 1994	422 418,92	264 990,38
<i>Excédent d'investissement 1993 reporté</i>	<i>51 762,95</i>	<i>51 762,95</i>
<i>Subventions</i>	<i>131 098,00</i>	<i>22 260,00</i>
<i>Prélèvement sur recettes de fonctionnement</i>	<i>161 757,97</i>	<i>161 757,97</i>
<i>Fonds de compensation de la TVA</i>	<i>23 000,00</i>	<i>24 409,46</i>
<i>Emprunts</i>	<i>50 000,00</i>	
<i>Vente de bien</i>	<i>4 800,00</i>	<i>4 800,00</i>
Excédent d'investissement 1994 (reste à réaliser)		195 068,29

Commune de
MONTGEARD.
Bilan financier 1994

ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION

<i>Section Exploitation (Dépenses)</i>	<i>BUDGET (Prévisions)</i>	<i>COMPTE AD. (Réalizations)</i>
Fournitures administratives	138,17	138,17
Entretien et réparations	9 861,83	4 601,68
Frais financier	3 970,00	4 620,00
Intérêts d'emprunts	114 104,43	114 104,43
Dotation amortissements, provisions	31 340,20	31 340,20
Autofinancement de l'exploitation d'assainissement	18 477,42	
TOTAL DES DEPENSES	<i>177 892,05</i>	<i>154 804,48</i>

<i>Section Exploitation (Recettes)</i>	<i>BUDGET (Prévisions)</i>	<i>COMPTE AD. (Réalizations)</i>
Branchements	102 021,80	70 500,00
Redevances	15 211,73	7 169,00
Subventions (annuité d'emprunts)	51 058,52	51 058,52
Quote-part des subventions d'investissement	9 600,00	9 600,00
TOTALDES RECETTES	<i>177 892,05</i>	<i>138 327,52</i>

DEFICIT D'EXPLOITATION 1994		<i>16 476,96</i>
------------------------------------	--	------------------

Commune de
MONTGEARD.
Bilan financier 1994

ASSAINISSEMENT

<i>INVESTISSEMENT</i>		
<i>Section Investissement (Dépenses)</i>	<i>BUDGET (Prévisions)</i>	<i>COMPTE AD. (Réalizations)</i>
Déficit reporté	154 650,92	0,00
Subventions investissements	9 600,00	9 600,00
Emprunts (remboursement du capital)	39 820,95	39 820,95
Travaux en cours	443 046,67	211 793,32
TOTALDES DEPENSES	<i>647 118,54</i>	<i>261 214,27</i>

<i>Section Investissement (Recettes)</i>	<i>BUDGET (Prévisions)</i>	<i>COMPTE AD. (Réalizations)</i>
Dotation	188 650,00	67 999,00
Réserves	154 650,92	154 650,92
Subventions	189 000,00	27 000,00
Emprunts	65 000,00	65 000,00
Intérêts courus		4 269,00
Amortissement des immobilisations	31 340,20	31 340,20
Autofinancement	18 477,42	
TOTALDES RECETTES	<i>647 118,54</i>	<i>350 259,12</i>

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 1994		<i>89 044,85</i>
---------------------------------------	--	------------------

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE MONTGEARD-GIBEL

A la Rentrée 1995, l'Ecole de MONTGEARD a été transformée en Classe Maternelle. Cela permet d'accueillir des enfants à partir de 2 ans (enfants "propres", ayant eu 2 ans avant la rentrée scolaire).

A cette date, 28 enfants, répartis en 3 niveaux de maternelle, fréquentaient l'Ecole de MONTGEARD, (26 aujourd'hui).

A GIBEL, 15 enfants fréquentent l'Ecole, du CP au CM2.

En tout, 43 enfants ont fréquenté le regroupement contre 32 l'an passé.

Cette année le LOTO annuel organisé par les Parents d'Elèves a eu lieu à GIBEL, l'ARBRE de NOEL à MONTGEARD. Petits et grands nous ont révélé leurs talents de chanteurs, conteurs ou acteurs avant le passage du Père NOEL qui, cette année, avait choisi d'apporter des cadeaux collectifs, vélos et tricycles pour les petits, voyage pour les grands.

Merci à tous ceux qui, autour des enseignantes et de l'Association de Parents d'Elèves, ont participé à l'organisation de cette fête. Merci aux nombreux spectateurs dont la présence démontre l'attachement des villages à leurs écoles et constitue pour tous les organisateurs un encouragement pour continuer.

Equipement, mobilier

Cette année encore, 10.000 F ont été alloués pour l'acquisition de mobilier pour l'Ecole (tables, chaises, petits lits).

Financement

Subvention Conseil Général 60 %	5.047,00
Part Communale	3.376,15
TVA (reversée à la Commune dans 2 ans)	1.554,85

TOTAL TTC	9.978,00
-----------	----------

O.P.A.H - O.D.A.H

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H) a pris fin au 31 décembre 1993.

Le résultat de cette O.P.A.H est plutôt honorable pour notre Commune :

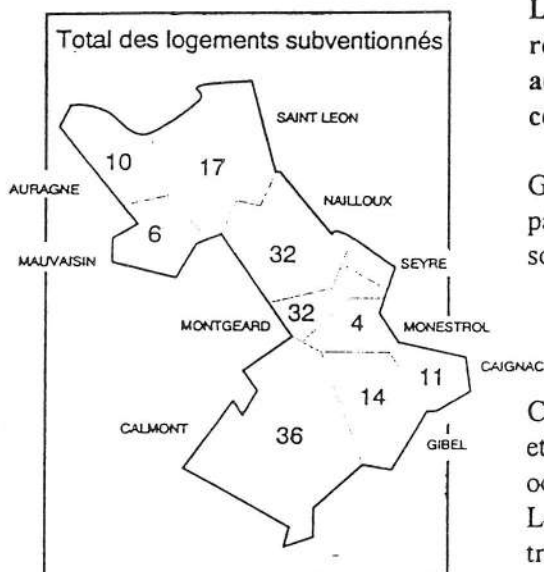
23 Propriétaires ont pu réaliser des travaux dans leur résidence principale :

- Montant des travaux : 1.243.851,00 F
- Montant des Subventions Obtenues : 338.524,00 F

9 Propriétaires ont pu réhabiliter (ou améliorer le confort) de logements locatifs :

- Montant des travaux : 1.486.223,00 F
- Montant des Subventions Obtenues : 438.440,00 F

En tout, 32 habitations de la Commune ont donc été concernées . Cela place MONTGEARD au second rang sur le Canton (ex aequo avec NAILLOUX)



L'O.P.A.H. a induit plus de 16 millions de travaux, dont les répercussions sur le milieu artisanal local se poursuivent actuellement, puisque tous les chantiers, et notamment ceux concernant le locatif, ne sont pas terminés.

Globalement près de 80% de ces travaux sont ou seront réalisés par des artisans ou entreprises installés sur le canton de Nailloux soit:

13,9 millions de francs pour l'artisanat local

Cette proportion est de 80% en ce qui concerne les projets locatifs et de 60% pour les travaux à réaliser chez les propriétaires occupants.

Les propriétaires occupants pouvant réaliser eux mêmes leurs travaux, ils ont fait moins appel à des professionnels.

	MONTGEARD	%	Ensemble des Communes 100%
Montant total des travaux	2.730.074	17 %	16.218.158
Montant total des subventions	776.964	19 %	4.064.216
Nombre de logements aidés	32	20 %	161
Population	290	6,5 %	4.508

A compter du 1er janvier 1995 (et pendant 3 ans) a débuté l'OPERATION DEPARTEMENTALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.D.A.H) du CANTON de NAILLOUX.

Le principe est le même que pour l'O.P.A.H, étant entendu que les résidences principales déjà subventionnées ne peuvent faire l'objet d'une aide nouvelle -sauf si le montant des travaux initiaux était inférieur au plafond (70.000 F); dans ce cas, la différence reste subventionnable-

Dans tous les cas, votre intérêt est de vous renseigner en téléphonant ou en vous rendant aux permanences de l'Equipe d'Animation de l'O.D.A.H.

- Les 2eme Lundi du mois à la Mairie de SAINT LEON de 10 H à 12 H
- Les 3eme Lundi du mois à la Mairie de CALMONT de 10 H à 12 H
- Les 4eme Lundi du mois à la Mairie de NAILLOUX de 10 H à 12 H



ASSAINISSEMENT

Le réseau communal d'assainissement tel qu'il avait été programmé voilà cinq ans a été terminé en 1994. Actuellement 94 bâtiments sont raccordables au réseau. Normalement le raccordement doit être réalisé dans les deux ans qui suivent la desserte de l'immeuble. Pour ce qui concerne l'avant dernière tranche (quartier du Barry) l'échéance a pris fin le 1er mars 1995. Tous les propriétaires ont été avertis individuellement de la fin du délai. Certains nous ont fait part de problèmes financiers. Pour les cas difficiles, des délais de paiement peuvent être obtenus auprès du comptable (perception de Nailloux).

On peut dire qu'à ce jour la plupart des branchements ont été réalisés. Le quartier Villeneuve, dernier desservi, a établi un record ; la quasi-totalité des 12 logements concernés ont été raccordés dès les premiers mois.

Cet équipement très important pour la Commune a permis une plus grande salubrité publique dans l'agglomération. En matière d'environnement la suppression de nombreuses installations défectueuses constituera un mieux pour la qualité des eaux de la nappe phréatique. Il a permis la réhabilitation de maisons fermées où l'assainissement individuel était difficile, voire impossible. De plus, des zones constructibles ont été desservies, rendant possible l'implantation de nouvelles habitations.

La charge financière annuelle des emprunts relatifs à l'investissement total s'établit ainsi :

annuité d'emprunt.....	138.904
subvention annuités.....	53.258
du Conseil Général	
restant à charge de la Commune.....	85.646

La redevance annuelle acquittée par les usagers vient en déduction de cette somme, le reste étant soldé par le budget communal.

Le montant total des travaux s'est élevé à environ 2.360.000 F HT, soit un peu moins que le coût d'objectif.

Le total des subventions (capital et annuité) s'est élevé à 1.380.000 F (Conseil Général de la Haute-Garonne, Agence de Bassin Adour-Garonne, Etat, soit environ 60 % du montant des travaux.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE

La Commune de MONTGEARD fait partie des six communes de la Haute-Garonne qui ont été choisies pour expérimenter la M 14, nouveau Plan Comptable, applicable à toutes les Communes à partir de 1997.

A cette occasion nous avons acquis les logiciels de COMPTABILITE correspondants. Désormais, après les listes électorales, la comptabilité communale est traitée informatiquement.

Le coût de ces logiciels est de 5.700 F (subventionné à 50% par le Conseil Général). La maintenance et la formation sont assurées par le Service Départemental d'Informatique.

AMENAGEMENT PLACE DE LA REPUBLIQUE

Dans le cadre des travaux du POOL ROUTIER 93-94, la moitié de la place de la République (côté Eglise) a été réalisée. L'autre moitié (côté Vierge) a été différée, d'une part pour permettre la réfection de l'immeuble riverain, d'autre part pour cause de déplacement du transformateur électrique. Ce déplacement que nous avons sollicité, pour des raisons d'esthétique auprès du Syndicat Départemental d'Electricité va enfin être réalisé. Il sera mis à profit pour mettre en place un transformateur plus important avec suppression consécutive de celui du Moulin d'en Bas.

Ces travaux se feront sans participation communale dans un délai d'environ 10 mois. L'aménagement de cette partie de la place en est donc différé d'autant.

La mise en végétation des abords est réalisée par l'Employé Communal et les Conseillers Municipaux. Elle est actuellement en cours de réalisation pour la première partie.

Lors des travaux, un fil électrique a été arraché et de ce fait, un des lampadaires devant l'Eglise ne fonctionne plus. La Municipalité est intervenue plusieurs fois auprès des entreprises et de la D.D.E pour que cette réparation soit effectuée dans les meilleurs délais.

Lorsque la deuxième partie des travaux s'effectuera, un regard supplémentaire pour l'évacuation de l'eau sera créé, face à l'entrée de l'Eglise, afin d'éviter l'inondation de la place qui se produit par forte pluie.

Coût total des travaux effectués :	85.844,32 F TTC
(soit hors taxe 72.381,38 F)	
subvention du Conseil Général	42.524,06 F
TVA récupérée par la Commune, (dans deux ans)	13.462,93 F
Coût réel pour la Commune	29.857,33 F

TRAVAUX EGLISE

En 1994, un crédit pour les travaux d'entretien de l'église a pu être obtenu. Les travaux ont consisté en la réfection de la moitié de la toiture haute des Chapelles Est et la pose d'une gouttière en zinc sur la moitié de la toiture haute surplombant ces chapelles.

Ces travaux sont réalisés à l'initiative des Affaires Culturelles et sous l'égide de l'Architecte des Bâtiments de France. La Commune participe à hauteur de 50 %. Une subvention de 50 % sur cette part communale a été attribuée par le Conseil Général.

Financement

Coût des travaux pris en charge par l'Etat : 20.206 F TTC
Participation de la Commune : 10.103 F
(dont 50 % subventionnée par le Conseil Général)

En 1995, un crédit de 20.000 F a été réservé pour terminer les travaux de toiture des Chapelles et de pose de la gouttière en zinc.

ACHAT DE L'ATELIER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a décidé de l'acquisition du garage cadastré C N° 11 situé près du rond point de la Vierge, pour le prix de 30.000 F. Le garage sera utilisé en remplacement du local de la Mairie devenu trop exigü. La partie jardin sera mise à disposition des locataires de la Résidence HLM de l'Ancien Couvent. Cet achat rend inutile l'acquisition par préemption du petit jardin cadastré C 8 qui avait été décidée en faveur des locataires.

Financement

- Achat :	30.000 F
- Subvention Conseil Général :	15.000 F
COUT REEL POUR LA COMMUNE	<hr/> 15.000 F

VENTE D'UNE MICRO-STATION D'EPURATION:

Lors du branchement de la Salle Polyvalente au réseau d'assainissement, la micro-station d'épuration avait été récupérée. Elle a été revendue à un particulier pour le prix de 4.800 F, somme qui est venue s'ajouter aux recettes du budget communal.

CURAGE DE RUISSEAU

A la demande des particuliers, des travaux de curage de ruisseau ont été réalisés ou programmés en 1994.

Il s'agit des ruisseaux :

- La Hyze,
- Fossés et Nauzes aux lieux-dit "Grande Bourdette" et "Crabe Morte"
- Lieu-dit "Empeyrounet"
- La Thésauque

Les travaux sont à la charge des riverains. Le Conseil Général accorde une subvention de 40 % sur le montant HT.

La Commune est chargée du montage administratif de ces dossiers, elle réclame d'une part la subvention auprès du Conseil Général, d'autre part la participation des riverains.

Financement

Montant des travaux Hors Taxe :	49.740
Subvention Conseil Général :	19.896
Participation des Riverains * :	29.844
(30 % pour chaque berge)	

(la T.V.A est également versée par les riverains qui peuvent ainsi la récupérer)*

ECLAIRAGE PUBLIC AUX HAMEAUX DE BENTABOULET ET ROQUEFOULET

Cette opération programmée depuis déjà un an, a pris du retard à cause de problèmes d'implantation de certaines lampes.

Le programme est enfin bouclé, le Syndicat Départemental d'Electricité vient de nous faire parvenir les plans et le devis.

Trois lampes seront implantées à ROQUEFOULET et trois à BENTABOULET. Une lampe de style sera également mise en place dans la grand rue, à hauteur de la place Aimé RAMOND pour compléter la mise en place des lampadaires existant à ce niveau.

Le montant total des travaux est de 21.381 F.

La participation communale sera calculée après l'attribution de la subvention du Conseil Général et de la part du Syndicat. Elle ne devrait pas excéder 6.000 F.

Les travaux devraient être réalisés prochainement.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

En 1994 des conteneurs ont été mis en place pour la collecte des ordures ménagères. Cette décision, prise dans le cadre du S.I.V.O.M par les Communes était devenue indispensable pour une collecte plus rationnelle, plus rapide et plus propre.

Au départ, ce système de collecte a changé nos habitudes, mais après une courte période d'adaptation, il semble bien apprécié. Il permet de déposer les ordures quand on le veut, plus besoin de "sortir" la veille, dans la rue, vos poubelles ou vos sacs, bien souvent dispersés par le vent ou les animaux errants.

Seule contrainte : l'obligation d'utiliser des sacs " plastique".

Par ailleurs, nous rappelons les consignes d'utilisation des conteneurs qui sont réservés exclusivement aux ordures ménagères . Ne pas y déverser de cendres chaudes, gravats, verre, ferraille et déchets de jardin.

En ce qui concerne le verre, un conteneur spécial verre a été mis en place également (emplacement provisoire).

Dans l'intérêt de tous, merci de respecter les consignes d'utilisation.

DERATISATION

Comme chaque année, la Mairie met à votre disposition du raticide et du souricide dans le cadre de la campagne de dératisation. Vous pouvez vous procurer ces produits gratuitement auprès de l'employé communal.

DECHETTERIE

Pendant l'année 1994, 23 habitants de MONTGEARD ont utilisé la déchetterie de MONTGISCARD. Ce nombre a été constamment en hausse et démontre l'utilité de ce service.

Nous rappelons que la déchetterie de MONTGISCARD est ouverte :

- du LUNDI au VENDREDI (uniquement les après-midi de 14H00 à 17H00)
- le SAMEDI (de 8H00 à 13H00 et de 14H00 à 17H00)

Il vous sera demandé une pièce justificative du domicile.

LISTE DES DECHETS ACCEPTES

Papiers - Cartons
Ferrailles et métaux non ferreux
Verre
Huiles Moteur usagées
Déchets Encombrants

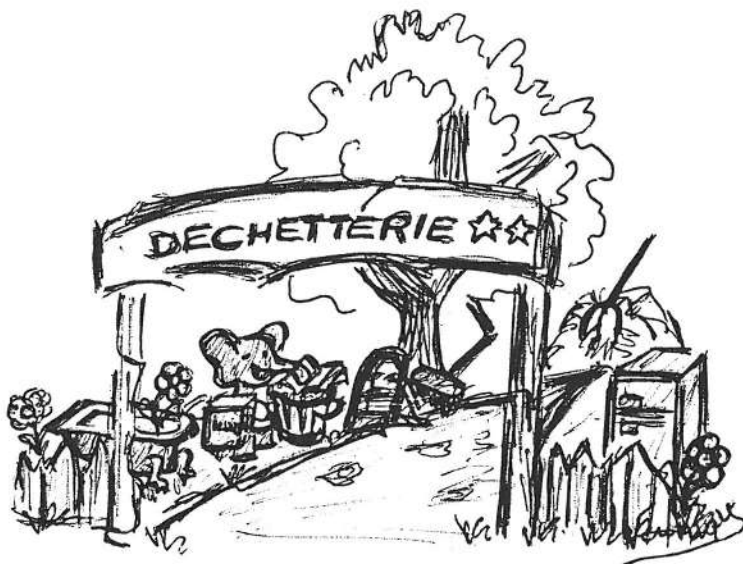
Déchets Verts
Gravats
Piles Usagées
Batteries
Produits Pharmaceutiques

OBJETS REFUSES

Ordures Ménagères
Déchets Industriels
Déchets Putrescibles
Déchets présentant des risques (inflammables, toxiques, tels que peintures, diluants, produits chimiques)

Pour les gros encombrants (frigos, machines à laver etc.) la Mairie a fait passer un ferrailleur, comme chaque année.

Un problème se pose pour les pneus, en principe on peut les déposer dans les garages agréés. Nous avons téléphoné à quelques uns de ces établissements, aucun n'accepte de prendre les vieux pneus, prétextant la suppression de la collecte effectuée auparavant chez eux.



ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX

Comme chaque année un crédit d'entretien a été réservé à l'entretien des voies communales :

- épareuse dans de nombreux chemins
- point à temps (bouchage de trous) sur les voies communales
- apport de grave sur des chemins empierrés.

Ces travaux d'entretien se sont élevés à 21.000 F (dont 16.980 F de subvention du Conseil Général).

De plus, deux panneaux de signalisation ont été placés aux entrées du hameau de Roquefoulet.

Par ailleurs, un crédit a été obtenu pour rétablir les talus et les fossés du chemin de Vié, à la suite des dégâts occasionnés par les fortes pluies de l'an dernier. Les travaux seront réalisés dans le courant de l'année 1995 (la majeure partie est déjà effectuée).

VILLAGES FLEURIS

La Commune n'a pas été primée au Concours Départemental. Par contre trois de nos concitoyennes ont été retenues par le jury pour le fleurissement de leurs maisons.

1er Prix	Agnès CROUZIL
2ème Prix	Marinette SOUM
3ème Prix	Denise RUFFAT

Nos félicitations vont aux trois lauréates mais aussi à tous les autres qui par leur participation contribuent à l'embellissement du village.



CHEMINS DE RANDONNEE

Plusieurs réunions ont eu lieu en 1994, à l'initiative d'une part de l'Association des Chemins de Randonnée, d'autre part des Elus et du Comité Départemental du Tourisme , afin de créer un itinéraire cantonal des chemins de randonnée.

A MONTGEARD, le Chemin du Rival entre le Lac et le Village avait déjà été inscrit. En 1994, ont été rajoutés le chemin rural passant sous le Moulin d'en Haut, la partie du chemin des Bouscaties jusqu'au CD 19, le chemin du Diable et le chemin de Péjon jusqu'en limite de Calmont. Ceci devrait permettre à terme la jonction entre les communes afin que l'itinéraire ne soit pas interrompu. Dans ce même esprit, l'Association nous demande d'inscrire la partie du chemin rural qui va de Roquefoulet à la limite de Seyre.

Rappelons que le classement dans l'itinéraire départemental des chemins de randonnée constitue une protection juridique pour ces chemins qui ne peuvent ainsi être aliénés ou interrompus (sauf à proposer un itinéraire de substitution).

Il est évident que le classement est un point de départ nécessaire mais insuffisant. Certaines parties de l'itinéraire sont impraticables il faut donc mettre en oeuvre des travaux et baliser les chemins. Ceci est une opération plus longue. Le Comité Départemental du Tourisme accorde des subventions pouvant atteindre 50 % (avec des montants plafonds à ne pas dépasser par Km) nous attendons aussi les propositions de l'Association des chemins de randonnées, la Commune ne pouvant à elle seule effectuer tous les travaux.

DU NOUVEAU CHEZ LES POMPIERS

pour l'amélioration du Service Public

Identification des appels au "18"

Depuis le 1er octobre 1994, les Centre de Traitement de l'Alerte (C.A.T) des Sapeurs Pompiers de MURET et de SAINT-GAUDENS peuvent connaître le numéro de la ligne téléphonique appelant le 18 et localiser ainsi, avec précision, leur correspondant. Même les numéros "liste rouge" seront identifiés. Cette opération est rendue possible grâce au raccordement au réseau Numéris de France Télécom des centres de traitement des alertes des Sapeurs Pompiers de Muret et de Saint-Gaudens. Avec ce réseau, on atteint un grand degré d'intelligence, permettant de nombreux compléments de service dont celui, d'identification de l'appelant. Ce sont les habitants de plus de 380 communes qui sont concernés.

Cette demande exprimée par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire et la Fédération des Sapeurs Pompiers se justifie par la recrudescence des appels malveillants qui mobilisent des moyens au détriment des réelles urgences. De plus, cette identification permet de venir en aide aux personnes en difficulté qui ne sont pas toujours en mesure de donner leur adresse. C'est le cas, par exemple, de l'enfant dont la mère vient de s'écrouler devant lui et qui ne peut pas donner son adresse ou de l'automobiliste étranger, témoin d'un accident, qui ignore totalement le lieu précis où il se trouve. La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a rendu un avis favorable à la mise en oeuvre de cette procédure, qui peut être considérée comme portant atteinte au secret des communications téléphoniques.

Depuis le 1er octobre, les Sapeurs Pompiers de MURET et de SAINT-GAUDENS peuvent intervenir plus rapidement et ainsi gagner de précieuses secondes qui permettent parfois de sauver des vies humaines.

OFFRE D'ACHAT DU HANGAR METALLIQUE ET DU TERRAIN " CYBELE "

Dés 1985, dans le cadre de l'étude d'urbanisme réalisée par un élève architecte, le terrain et le hangar métallique "Cybèle" avaient été repérés. Compte tenu de sa situation exceptionnelle au coeur de l'agglomération, de la "verrue" que constitue le hangar métallique à l'intérieur du périmètre protégé de deux monuments historiques, ce terrain a été classé dans le P.O.S. en zone réservée à une "opération d'ensemble à vocation principale d'habitat".

Ce bien étant actuellement en vente, le Conseil Municipal a décidé de l'acquérir dans le but de:

- réaliser une réserve foncière pour permettre la construction d'habitations.

- démolir le hangar métallique et réaliser à cet endroit un espace public (place, parking). Dans l'attente des possibilités financières de la commune et des opportunités, le hangar serait utilisé comme garage par la mairie.

L'accord sur la vente en faveur de la commune n'a pu être acquis à ce jour. Le prix de vente de 200.000 F est manifestement surévalué par rapport à l'estimation du Service des Domaines (100.000 F). Le Conseil Municipal a fait une offre d'achat amiable à 150.000 F et a décidé, le cas échéant, d'exercer le droit de préemption pour réaliser cette opération

AUTOROUTE A 20: ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

L'enquête d'utilité publique concernant le projet de tracé de l'autoroute A 20 s'est déroulé du 27 Décembre 1994 au 3 Février 1995.

Tous les habitants de Montgeard ont été prévenus individuellement (une lettre par foyer) de l'ouverture de cette enquête, des dates et heures où le dossier était consultable ainsi que des permanences les plus proches des membres de la commission. Tous ceux qui le souhaitaient ont ainsi pu s'exprimer sur ce dossier.

Dans sa séance du 7 Janvier 1995, le Conseil Municipal a rédigé une note (adoptée à l'unanimité) qui a été annexée au registre et dont la copie intégrale figure ci après.

AUTOROUTE A 20: NOTE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTGEARD A LA COMMISSION D'ENQUETE

Cette note qui comprend deux parties, a été élaborée et adoptée à l'unanimité par les onze membres du Conseil Municipal de MONTGEARD au cours de la réunion du 7 Janvier 1995.

OBSERVATION PRIORITAIRE:

Le Conseil Municipal rappelle qu'il avait donné un avis favorable au projet sous réserve de la présence d'un échangeur à NAILLOUX.

Cette condition n'est pas remplie. Dans le dossier mis à notre disposition il est question " d'un échangeur différé". Le Conseil Municipal ne transigera pas sur cette condition et ceci pour plusieurs raisons:

- Lors de la réunion de présentation du projet en 1989, la personne du C.E.T.E. en expliquant le tracé sur le plan avait dit: " il y aura un échangeur à côté de NAILLOUX. "

C'est au su de cet élément que le Conseil Municipal de MONTGEARD s'est prononcé et il n'accepte pas que cette donnée essentielle soit remise en cause en cours de projet.

- Nous ne pouvons accepter que le passage de l'autoroute dans le LAURAGAIS soit bradé. Ni en ce qui concerne les indemnisations des particuliers, ni pour toutes les mesures concernant l'environnement ni également pour ce qui touche à l'apport économique lié aux sorties.

Si l'autoroute avait suivi le tracé de la RN 20, il y aurait eu trois échangeurs. Au nom de quelle logique le tracé par le LAURAGAIS devrait-il faire l'économie d'une sortie alors que son coût est inférieur de 279 MF (Valeur 1988) à celui du projet précité, soit 21,7% du prix total de l'ouvrage (cf page 26 du dossier). Serait-il tolérable dans ces conditions, pour nos populations, que soit mis en avant le coût de l'échangeur?

- Le dossier précise que l'échangeur sera différé jusqu'à ce que l'augmentation du trafic justifie cet investissement. Le Conseil Municipal ne voit dans ces propos qu'une forte dose de mauvaise foi. Il est clair qu'en l'absence de cet échangeur, les autres sorties draineront une partie du trafic local existant qui aura bien du mal à augmenter. Un échangeur différé dans ces conditions, c'est vraiment une promesse gratuite dont on sait que l'on n'aura pas à la tenir. Ceci ne peut satisfaire personne, seulement irriter les populations et augmenter le nombre des détracteurs.

- La conception moderne d'une autoroute veut qu'elle irrigue au plus près les régions traversées. Des exemples nombreux existent, même dans le département. Il est dit dans le dossier (page 151) que le projet est concerné par "une politique de valorisation paysagère et de développement économique des espaces proches de l'autoroute."

Au delà de l'énoncé de ces bons principes, quels sont les faits:

Sil'échangeur de NAILLOUX n'est pas créé, il faudra attendre environ 50 Kms pour pouvoir sortir de l'autoroute au niveau de MAZERES et SAVERDUN. Pour le futur axe Européen que l'on nous promet, c'est tout de même remarquable!!! L'argument évoqué de la présence de l'échangeur de VILLEFRANCHE n'est pas convaincant, cette sortie n'est pas située sur le même axe et elle n'apporte rien par rapport à l'existant. Pour nous comme pour les zones de VENERQUE-LE VERNET, d'AUTERIVE et d'AYGUESVIVES, l'autoroute serait toujours aussi lointaine.

Le canton de NAILLOUX traversé sur une vingtaine de kilomètres n'aurait pas de sortie. Est-ce qu'il a été tenu compte du dynamisme de la zone? (NAILLOUX + 40% d'habitants entre les deux derniers recensements, MONTGEARD + 30%).

Est-ce que l'on a pris en compte le fait que 11 communes ont su se grouper dans un syndicat à vocation économique en mettant à profit le passage de l'autoroute et la présence de l'échangeur de NAILLOUX?

- Le changement profond pour nos communes, c'est que l'agriculture qui faisait vivre la quasi totalité des populations des villages n'en fait vivre aujourd'hui qu'une très faible proportion. Le risque que chacun peut commencer à observer, c'est que nos villages ne soient plus que des dortoirs de la métropole Toulousaine. La vocation initiale des villages est d'être des lieux de vie dotés d'un dynamisme interne. Il ne peuvent attendre tout de l'extérieur sous peine de remettre en cause l'existence même de la cellule communale.

Certes, une sortie ne changera pas ces données comme par miracle, mais elle donnera une chance de plus aux acteurs économiques et à tous ceux qui ne se résignent pas à voir demain des villages sans âme. Comment dans ces conditions accepter le passage de l'autoroute sans l'échangeur?

En conclusion et à titre principal le Conseil Municipal de MONTGEARD demande à la commission d'enquête de lier son avis sur l'utilité publique du projet à l'implantation immédiate de l'échangeur de NAILLOUX. Si cette solution n'est pas retenue, l'avis du Conseil Municipal sur le projet doit être considéré comme inversé.

OBSERVATIONS GENERALES:

En ce qui concerne les actions de nature à favoriser l'intégration de la future autoroute dans l'environnement, le Conseil Municipal s'est surtout intéressé à la partie qui concerne MONTGEARD au niveau de la vallée de la HYZE. Par rapport aux demandes qu'il avait formulées lors des deux avis émis en 1989 et 1992 il constate:

- Que l'autoroute sera calée au fond de la vallée du ruisseau de la Hyze, longé sur une dizaine de kilomètres.
- Que l'hydraulique de la vallée sera revue pour ne pas aggraver les risques d'inondation.
- Que des plantations nombreuses auront lieu avec en particulier des boqueteaux dans les délaissés et des landes et gazons de nature à recréer " des cortèges faunistiques et floristiques en voie de disparition."

Ceci rejoint quelques unes de ses demandes.

- Pour l'hydraulique, compte tenu de la présence du remblai, il pense qu'il faut aller au delà et fixer comme objectif la diminution du risque existant.

- En ce qui concerne les plantations, il est question de plantations discontinues mais abondantes pour éviter l'uniformité. Le Conseil Municipal est d'accord sur ce principe à condition qu'il y ait toujours au minimum une rangée d'arbres de haute tige de chaque côté de l'autoroute. Ceci afin de réussir, ce qui à terme devra être, une véritable coulée verte.

- Le Conseil Municipal renouvelle sa demande de création de petits plans d'eaux en mettant à profit l'extraction de matériaux nécessaires au remblai. Ils pourraient jouer un double rôle, pour l'irrigation, et pour permettre la fixation d'une faune et d'une flore aquatique.

- Le Conseil Municipal constate qu'il est prévu la continuité de certains passages d'intérêt local. Il demande, dans ce cadre, un ouvrage de franchissement au niveau du chemin rural de MONTGEARD à CALMONT où il existe actuellement un passage à gué sur la Hyze. Cet ouvrage qui intéresse des exploitants de MONTGEARD, MONESTROL et CALMONT devra permettre le passage d'engins agricoles. Cet endroit est aussi un lieu de passage du gros gibier. On peut y observer fréquemment des empreintes de sanglier et le bois de Nauriole est tout proche. De plus, le chemin est inscrit à l'itinéraire départemental des sentiers de randonnées et à ce titre, il ne doit pas être interrompu.

- Il est question sur le trajet de prévoir 3 passages pour le gros gibier. Le conseil Municipal trouve ce chiffre insuffisant. Il prend acte du surcalibrage des passages petite faune pour en permettre l'usage aux chevreuils. Dans le même esprit, il souhaite qu'un nombre suffisant de ces passages soient agrandis pour permettre aux sangliers de les utiliser.

- En ce qui concerne l'emploi, le Conseil Municipal demande que le cahier des charges des marchés de travaux prévoient pour les entreprises adjudicataires un pourcentage obligatoire d'embauches locales et également la participation à la mise en place d'une politique locale de l'emploi autour du chantier de l'autoroute en collaboration avec les partenaires institutionnels (A.N.P.E, Mission Locale pour l'Emploi...)

- En ce qui concerne les exploitants, les propriétaires ou les habitants directement concernés par le passage de l'autoroute, le Conseil Municipal renouvelle sa demande pour que les solutions retenues découlent d'une large concertation avec recherche de mesures compensatoires qui soient à la hauteur du préjudice subi.

"LA BANDE A UBU"

Organisé par l'Amicale Culturelle avec l'aide de la Mairie de MONTGEARD et du CONSEIL GENERAL de la Haute-Garonne, le spectacle de Rue, "La Bande à UBU" a régalé grands et petits spectateurs.

le 2 et 3 juillet à MONTGEARD, le beau temps était au rendez-vous et la Bande à UBU avait su y ajouter la bonne humeur, une ambiance de fête dans le village sans voiture, où les lumières des projecteurs transformaient le décor habituel des lieux.

Un village livré à une poignée de "garnements" que les spectateurs suivaient docilement avec des effets surprenants tel ce "char à finances" sortant de l'ombre à toute allure et se frayant un chemin parmi la foule et pour clôturer la représentation une voiture de la Gendarmerie arrivant dans le dos des spectateurs jusqu'au milieu de la scène. Anachronisme inattendu et comique. à retenir aussi le musicien juché sur un arbre, "repéré" d'abord grâce à la musique, avant qu'un projecteur ne l'offre à la vue de tous.

Bravo "la Bande à UBU" et merci pour ces deux soirées de spectacle.

